



La justice dans la société du numérique, des algorithmes et de l'intelligence artificielle

## 

8 décembre 2017 9h > 11h30







Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation 5, quai de l'Horloge - 75001 Paris



## L'administration de la **Justice 5.0**





## Animée par Dominique CUSTOS,

Professeure à l'Université de Caen Normandie

Les invités

Jérôme DUPRÉ, Magistrat de l'ordre judiciaire en disponibilité Pascale BAILLY, Vice-Présidente du TA de Cergy-Pontoise Laurence DUMOULIN, Politiste, Chargée de recherches au CNRS

Cette conférence est la première d'un cycle de 5 conférences proposé par Dominique Custos, Professeure à l'Université de Caen Normandie à la section Code & Law de la Société de Législation Comparée.

Le cycle de 5 conférences a pour objet d'analyser les défis que posent l'introduction des technologies les plus innovantes dans le champ de la justice: numérisation, robotique, automatisation, intelligence artificielle... Il est envisagé comme une réflexion juridique ouverte aux apports des autres acteurs confrontés à la numérisation de la justice: ceux des autres sciences sociales et de la science informatique, ceux des entreprises et des associations.

## Futures conférences

- ) Justice 5.0 et le droit
- > Justice 5.0 et les professions juridiques
- ) Justice 5.0 et le justiciable: les droits fondamentaux
- ) Justice 5.0 et le règlement en ligne des litiges

À l'heure où les changements de paradigme issus des technologies numériques bouleversent l'ensemble des secteurs économiques et des repères institutionnels d'une planète toujours plus connectée, la section Code & Law de la Société de législation comparée a pour ambition d'analyser les enjeux technologiques, sociétaux et juridiques qui résultent de la diffusion des technologies les plus avancées. Dans la recherche d'une cohérence juridique internationale, elle étudie les innovations normatives, publiques et privées, afin de capter les tendances de cette vague qui semble renverser l'ordre établi. La section, en partenariat avec d'autres acteurs, publics et privés, se penchera notamment sur les questions que pose l'utilisation de technologies innovantes telles que l'intelligence artificielle, la blockchain, le big data, ou encore les cryptomonnaies. Nous espérons que cette initiative participera à un mouvement d'ouverture du droit qui permettra d'anticiper les évolutions liées à ces enjeux nouveaux et complexes.

Inscription obligatoire avant le 5 décembre dans la limite des places disponibles auprès de la Société de législation comparée: emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

> Conférence validée au titre de la formation continue des avocats. Merci de vous munir d'une pièce d'identité









